

keningen een vergoeding wordt ingeschreven ten voordele van de „vier prochie papen” van Aardenburg.

De rekeningen bevatten ook nog interessante gegevens over het vervoer in die tijd. Zo zien wij b.v. dat in 1448 tweehonderd „paveerstenen”, die 14 s. gr. hadden gekost, te water naar Slepeldamme werden gebracht, waar de Aardenburgse Ede in het Zwin liep. Daar werden zij overgeladen op een kleiner schip. Dit kostte 4 gr. en men moest aldaar 20 miten tolrecht betalen. De stenen werden naar Aardenburg overgebracht voor 6 gr., om aldaar op wagens geladen te worden en naar Sint-Kruis gevoerd. Alhoewel de afstand Slepeldamme-Aardenburg veel groter was, waren de vervoerkosten te land veel hoger en bedroegen 16 gr. (fol. 5).

JOS. DE SMET

HET PORTRET VAN L. RAMEAU,
DOOR J. B. SUVEE,
IN HET STEDELIJK SCHILDERIJENMUSEUM
TE BRUGGE

Onder nr. 136 bezit het Stedelijk Schilderijenmuseum te Brugge een mooi portret van Louis Rameau, goudsmid van het Franse Hof (olieverf op doek, 98 cm hoog bij 80 cm breed). Het werd geschilderd door zijn schoonzoon, de bekende Jozef Benedictus Suvée, die in 1743 te Brugge werd geboren en in 1807 te Rome overleed als directeur van de Franse Academie aldaar.

Hoe dit schilderij in het bezit van de stad Brugge kwam, is niet gekend. De vroegere catalogus van de stedelijke schilderijenverzameling, door W. H. J. Weale (1), vermeldt niets dienaangaande, en E. I. Strubbe &

(1) *Catalogue du Musée de l'Académie de Bruges*, Brugge-Londen, 1861.

(2) *Stedelijk Museum van Schone Kunsten. Geïllustreerde Catalogus*, 3e editie, Brugge, z.j. Er bestaat ook een Franse en een Engelse uitgave.

E. Hosten (2), auteurs van de huidige catalogus, verklaren ronduit niets over de herkomst af te weten.

Het ontbreken van gegevens over tijdstip en omstandigheden van aanwerving evenals over de vroegere bezitters, valt in een goede catalogus te betreuren en dient derhalve bij gelegenheid aangevuld te worden.

De hierna gepubliceerde documenten komen in deze leemte te voorzien (3) : ze verhalen omstandig hoe en wanneer het bewuste schilderij aan het Brugse stadsbestuur werd geschonken en vervolgens aan de Koninklijke Academie voor schone kunsten van deze stad werd toevertrouwd.

Zoals men weet, werd de koninklijke Academie in 1892 ontbonden. Te dezer gelegenheid werd haar schilderijenverzameling aan het stadsbestuur afgestaan en tot stedelijk museum ingericht (4).

A. SCHOUTEET

1. *Brief van C. Le Hon, gevolmachtigd minister van België te Parijs, aan de burgemeester van Brugge.*

Paris, le 8 février 1833.

Monsieur le Bourgmestre,

D'après la demande qui m'en a été faite par Mad. Marie Thérèse de Coock, nièce de Mr. Suvé, directeur de l'Académie de Rome, natif de Bruges, j'ai l'honneur de vous informer que cette dame envoye à l'administration de la ville de Bruges le portrait de Mr. Rameau, beau-père de Mr. Suvé, peint par ce dernier, et en fait hommage à la ville.

Je saisis cette occasion pour vous offrir, monsieur le bourgmestre, les assurances de ma considération très distinguée.

(3) Deze documenten zijn ontleend aan het Brugse Stadsarchief : de nrs. 1, 2, 3, 6, 8, 11 zijn originelen en bevinden zich in portefeuille *Beaux-arts 1815-1840*; nr. 10 is eveneens een origineel stuk, en is voorhanden in het fonds van de *Academie, nr. 11*; de nrs. 4, 5, 7, zijn afschriften en komen voor in het *register van de uitgegane correspondentie van het stadsbestuur over 1833*.

(4) Zie : E.I. STRUBBE & E. HOSTEN, *a.w.*, blz. 16; A. SCHOUTEET, *Over een schilderij van G. de Pélichy*, in *Handelingen van het Genootschap „Société d'Emulation” te Brugge*, dl. XCII (1955), blz. 85.

L'envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire,
(*get. :*) C. Le Hon.

A monsieur le Bourgmestre de la ville de Bruges, à Bruges.

2. *Verklaring van het Belgische gezantschap te Parijs.*

Paris, le 20 avril 1833.

Le soussigné, secrétaire de la légation de Belgique à Paris, déclare que la caisse marquée LH et adressée à Mr. le maire de la ville de Bruges par la messagerie Lafitte et Cie, ne contient qu'un tableau de Mr. Suvée, destiné à la ville de Bruges.

(*get. :*) Firmin Rogier.

3. *Brief van minister Le Hon aan de burgemeester van Brugge.*

Paris, le 17 avril 1833.

Monsieur le Maire,

Madame Marie Thérèse de Coock, nièce de Mr. Suvé, natif de Bruges et directeur de l'Académie de Rome, a bien voulu me confier l'honorable soin de faire en son nom à la ville de Bruges l'offre et l'envoi du portrait de Mr. Rameau, beau-père de Mr. Suvé. Ce tableau, qui est dû à l'habile pinceau de cet artiste, sera sans doute reçu avec reconnaissance par les habitans de Bruges comme un souvenir précieux d'un artiste compatriote qui dans les pays étrangers a répandu de l'illustration sur sa patrie.

Je me félicite, monsieur le maire, d'avoir cette occasion de vous exprimer les sentimens de ma considération la plus distinguée.

L'Envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire,
(*get. :*) C. Le Hon

A monsieur le maire de la ville de Bruges.

4. *Brief van de burgemeester van Brugge aan minister Le Hon.*

27 avril 1833.

Monsieur le Ministre Plénipotentiaire,

Je viens de recevoir avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 de ce mois, n° 152, le portrait de Mr. Rameau, peint par Mr. Suvée, son beau-fils, natif de cette ville et ancien directeur de l'Académie française à Rome. C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai vu par la dite lettre et par celle dont vous m'avez encore honoré le 8 février dernier, que mademoiselle Marie Thérèse De Cock, nièce de Mr. Suvée, a bien voulu faire hommage à notre ville de ce beau portrait. La Régence

l'accepte avec bien de la reconnaissance, et, afin qu'il soit plus avantageusement placé pour le progrès de l'art, elle se propose de l'envoyer à notre Académie des beaux arts, où il sera exposé aux regards des élèves et des connaisseurs comme un monument précieux du talent d'un artiste brugeois qui, dans les pays étrangers, comme vous en faites la remarque, a répandu de l'illustration sur sa patrie. Je vous prie, monsieur le ministre plénipotentiaire, de vouloir bien agréer les remerciemens que j'ai à vous faire au nom de la Régence, de la bonté que vous avez eue de vous charger de nous faire l'offre et l'envoi de cette production distinguée de l'un des meilleurs artistes sortis de notre Académie.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus distinguées, monsieur le Ministre plénipotentiaire,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Bourgmestre de la ville de Bruges,

Coppieters 't Wallant.

5. Brief van het stadsbestuur van Brugge aan Marie Thérèse De Cock.

27 avril 1833.

A Madame Marie Thérèse De Cock, Quai Long, à Bruges.

Madame,

Mr. le Ministre plénipotentiaire de la Belgique à Paris vient, d'après la prière que vous lui en aviez faite, de nous envoyer le portrait de Mr. Rameau, peint par Mr. Suvée, son beau fils, natif de cette ville et en son vivant directeur de l'Académie française à Rome.

C'est avec bien de la satisfaction que nous avons appris, par deux lettres de Mr. le Ministre plénipotentiaire des 8 février et 17 du courant par attachement à votre ville natale, vous avez bien voulu lui faire hommage de cette belle production de feu Mr. Suvée, votre oncle, l'un des artistes les plus distingués qu'ait produits notre Académie. Nous l'acceptons avec reconnaissance comme un monument très précieux du rare talent d'un compatriote qui, à Paris et à Rome, a fait beaucoup d'honneur à notre ville, et nous vous prions de vouloir bien en agréer nos remerciemens.

Recevez, Madame, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance

Le Secrétaire,

Scourion

Les Bourgmestre et Echevins,

Coppieters 't Wallant

6. *Brief van Marie Thérèse De Cock aan het Brugse stadsbestuur.*

Bruges, le 1 mai 1833.

Messieurs,

J'ai été surprise de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois passé.

Je n'ai jamais pensé que le portrait de Mr. Rameau fut un objet dont on put faire hommage à la ville de Bruges; ce portrait ne pouvant offrir quelqu'intérêt que pour les parens ou amis du défunt. C'est dans ce sens que ce portrait a été conservé par ma tante, la fille de Mr. Rameau, et qu'il est passé en ma possession comme légataire universelle de Madame Suvée. Mr. Le Hon, ministre plénipotentiair de Belgique à Paris, a été prié par Mr. De Noireterre, ancien avocat à Paris, exécuteur testamentaire de feue madame Suvée, de consentir que le portrait fut transporté sous son nom et sous sa protection afin d'éviter toute encombre sur la route. Il avait été arrangé d'envoyer la caisse renfermant cet objet à Mr. le président de l'Académie, qui aurait eu la bonté de me la remettre.

J'ai donc l'honneur, messieurs, de réclamer la restitution de ce tableau et de vous prier de vouloir bien me dire quand je pourrai le faire prendre et quels sont les frais de transport, frais que je prends à ma charge.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, messieurs,

Votre très humble et très obéissante servante,

(get. :) M. T. De Cock

Messieurs les Bourgmestre et Echevins à Bruges.

7. *Brief van het Brugse stadsbestuur aan Minister Le Hon te Parijs.*

3 mai 1833.

Monsieur le Ministre Plénipotentiaire,

Le 27 avril dernier nous eumes l'honneur de vous prier de vouloir bien agréer nos remercimens de la bonté que vous aviez eue de vous charger de nous faire expédier le portrait dont madame Marie Thérèse De Cock faisait hommage à sa ville natale qui est aussi celle de Mr. Suvée, son oncle, auteur de ce portrait. Cette dame, demeurant actuellement à Bruges, nous lui avons aussi adressé des remercimens de ce don; mais, comme vous le verrez,

monsieur le ministre plénipotentiaire, par sa lettre du 1 de ce mois, dont ci-joint copie, elle réclame la restitution de ce tableau, et elle dit n'avoir jamais pensé à en faire hommage à la ville.

Pour que nous puissions apprécier ce qu'elle avance maintenant, nous prenons la liberté de vous prier, monsieur le ministre plénipotentiaire, de vouloir bien nous informer si, quand elle a sollicité ou fait solliciter votre intervention pour l'envoi, à titre d'hommage à la ville, de l'ouvrage de Mr. Suvée, notre compatriote et ancien élève de notre Académie, rien a pu annoncer que ce moyen qu'elle prenait de nous faire parvenir cette pièce, à titre de don à la ville, n'était qu'une feinte pour faciliter le transport, quoique, par la nature de l'objet, il ne dût éprouver aucun obstacle.

Nous avons l'honneur d'être avec les sentimens les plus distingués, monsieur le ministre plénipotentiaire,

Vos très humbles et très obéissans serviteurs,

Les Bourgmestre et Echevins de la ville de Bruges.

Par ordonnance :

Coppieters 't Wallant

Le Secrétaire,

Scourion

8. *Brief van Minister Le Hon aan het Brugse stadsbestuur.*

Paris, 17 mai 1833.

Messieurs,

Je m'empresse de faire disparaître le mal-entendu qui existe au sujet du portrait de Mr. Rameau que j'eus l'honneur de vous adresser il y a quelque temps.

D'après les nouvelles informations que j'ai prises, il paraît certain que l'intention des propriétaires de ce tableau a toujours été qu'il fût offert à l'Académie de Bruges. Or, j'ai cru me conformer à ce désir en l'adressant à l'administration de la ville qui en est la protectrice naturelle. C'est donc à l'Académie que je vous prie, messieurs, d'avoir la bonté de faire remettre le portrait de Mr. Rameau, afin que les intentions de ceux à qui il appartient d'en disposer soient exactement remplies. La personne qui avait indiqué primitivement dans une note la destination du tableau, vient d'insister de nouveau pour qu'elle lui soit donnée et regardée de la réclamation de la demoiselle de Cock comme inconvenante et ne reposant sur aucun droit.

Agreez, messieurs, les assurances de ma considération distinguée.

L'Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique,

(get. :) C. Le Hon.

P.S. Je vous ferai observer que la personne mentionnée ci-dessus est madame veuve Nannoni. Je vous ferai observer également combien peu je me serais prêté à l'envoi d'un objet, soit à la ville de Bruges, soit à l'Académie, si telle n'eut pas été réellement sa destination.

A messieurs les bourgmestre et échevins de la ville de Bruges.

9. *Brief van het Brugse stadsbestuur aan M.T. De Cock.*

23 mai 1833.

Mademoiselle,

Par votre lettre du 1 de ce mois, en réponse à la nôtre du 27 avril dernier par laquelle nous vous adressames des remerciemens du don fait par vous à la ville du portrait de Mr. Rameau peint par Mr. Suvée, vous nous avez exprimé votre surprise de ce que nous vous avons écrit à cet égard, et vous avez réclamé la restitution de ce tableau, en prétendant que vous n'aviez jamais pensé à en faire hommage à la ville, qui le destinait à l'Académie, ne croyant pas qu'il peut être mieux placé.

Le 3 de ce mois nous écrivimes à Mr. le ministre plénipotentiaire belge à Paris, pour l'informer de la prétention que vous éleviez et le prier de nous faire connaitre, si quand vous avez sollicité ou fait solliciter son intervention pour l'envoi, à titre d'hommage à la ville de cet ouvrage de Mr. votre oncle, quelque chose a pu faire croire que ce moyen que vous preniez de nous envoyer cette pièce à titre de don à la ville, n'était qu'une feinte pour en faciliter le transport, qui, d'après la nature de l'objet, ne devait éprouver aucun obstacle. Mais Mr. Lehon, par sa réponse du 17 de ce mois nous a fait savoir que, d'après les nouvelles informations qu'il a prises, il parait certain que l'intention des propriétaires de ce tableau a toujours été qu'il fut offert à l'Académie de Bruges; qu'il a cru se conformer à ce désir en s'adressant à l'administration de la ville qui en est la protectrice naturelle; que la personne qui avait indiqué primitivement dans une note la destination de ce tableau vient d'insister de nouveau pour qu'elle lui soit donnée et regarde la réclamation de la demoiselle De Cock comme inconvenante et ne reposant sur aucun droit. Mr. le ministre plénipotentiaire nous fait observer en outre que la personne mentionnée ci-dessus est madame veuve Nannoni, et

qu'il ne se serait pas prêté à l'envoi d'un objet soit à la ville, soit à son Académie, si telle n'eut pas été réellement sa destination.

En conséquence de cet explication, nous ne pouvons, mademoiselle, avoir égard à votre réclamation, et nous allons envoyer ce portrait à l'Académie pour y être honorablement placé avec les autres chefs-d'oeuvre que possède ce bel établissement ou feu Mr. votre oncle a fait ses premières études qui l'ont fait parvenir à un si haut rang parmi les artistes de notre âge.

Agrérez, mademoiselle, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :

Le Secrétaire,
Scourion.

Les Bourgmestre et Echevins,
Coppieters 't Wallant.

10. *Brief van het Brugse stadsbestuur aan het bestuur van de Academie.*

Bruges, le 23 mai 1833.

Messieurs,

Par lettres des 8 février et 17 avril dernier, Mr. Lehon, ministre plénipotentiaire belge à Paris, nous annonça l'envoi pour la ville, de la part de la dame Marie-Thérèse De Cock, d'un portrait de Mr. Rameau, beau-père de Mr. Suvée, peint par cet artiste très distingué, natif de cette ville et élève de notre Académie. Ce tableau, d'une excellente exécution, nous est parvenu en bon état, et nous nous empressâmes, le 27 avril, de remercier Mr. le ministre plénipotentiaire de l'envoi qu'il venait de nous en faire. Nous lui dîmes, dans notre lettre, que la régence se proposait d'envoyer ce beau portrait à l'Académie des beaux arts de cette ville, où il serait exposé aux regards des élèves et des connaisseurs, comme un monument précieux du talent d'un artiste brugeois, qui, dans les pays étrangers, a répandu de l'illustration sur sa patrie. Le même jour nous adressâmes aussi à la demoiselle Marie Thérèse De Cock des remerciemens du don qu'elle venait de faire à la ville. Mais par sa réponse du 1 mai, elle nous exprima de la surprise de ce que nous lui avons écrit, et nous dit, en réclamant la restitution du tableau, qu'elle n'avait jamais pensé à en faire hommage à la ville.

Nous écrivîmes le 3 du courant à Mr. le ministre plénipotentiaire, pour l'informer de la difficulté élevée par la dame De Cock, et le prier de vouloir bien nous faire connaitre si, quand cette dame a sollicité ou fait solliciter son intervention pour l'en-

voi, à titre d'hommage à la ville, de cet ouvrage de Mr. Suvée, quelque chose a pu annoncer que ce moyen qu'elle prenait de nous faire parvenir cette pièce, à titre de don à la ville, n'était qu'une feinte pour en faciliter le transport, quoique par la nature de l'objet, il ne dût éprouver aucun obstacle.

Monsieur Le Hon, comme vous le verrez messieurs par sa réponse du 17 mai dont copie ci-jointe, nous a fait connaître que d'après les nouvelles informations qu'il a prises, il parait certain que l'intention des propriétaires de ce tableau a toujours été qu'il fût offert à l'Académie de Bruges; qu'il a cru se conformer à ce désir en l'adressant à l'administration de la ville, qui en est la protectrice naturelle; que la personne qui avait indiqué primitivement dans une note la destination du tableau vient d'insister de nouveau pour qu'elle lui soit donnée, et regarde la déclaration de la demoiselle De Cock comme inconvenante et ne reposant sur aucun droit.

Nous avons en conséquence l'honneur de vous annoncer, messieurs, que nous allons vous envoyer le dit portrait, pour être placé honorablement avec les autres chefs-d'oeuvre que possède l'Académie. Veuillez nous en accuser la réception.

Agréez, messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :	Les Bourgmestre et Echevins
Le Secrétaire,	de la ville de Bruges,
(get. :) Scourion	(get. :) Coppieters 't Wallant

A messieurs les Président et Membres composant la Direction de l'Académie des beaux-arts à Bruges.

11. *Brief van de Academie van Brugge aan het Stadsbestuur.*

Bruges, le 15 juin 1833.

A messieurs les Bourgmestre et Echevins de la ville de Bruges.

Messieurs,

Nous avons reçu le tableau peint par Mr. Suvée, décédé à Rome, qui vous avait été transmis par Mr. Le Hon, notre ambassadeur à Paris, et que vous avez eu la bonté de nous envoyer. Nous acceptons avec reconnaissance ce beau tableau comme un monument et comme souvenir intéressant de l'un de nos anciens élèves qui par ces talens a fait honneur aux arts en général et à l'Académie en particulier. Nous le conserverons avec soin et nous l'exposerons avec orgueil comme l'ouvrage d'un brugeois dont les mérites ont été généralement appréciés par les connaisseurs.

Nous avons l'honneur de vous remercier de l'intérêt constant que vous voulez bien porter à notre établissement.

Daignez agréer, messieurs, l'expression sincère de notre gratitude.

Le Secrétaire,
(*get.* :) Denet.

Le Président,
(*get.* :) Roels

IDENTIFICATIE VAN PORTRETTEN OP EEN SCHILDERIJ IN DE POTTERIEKERK TE BRUGGE

In de kerk van Onze-Lieve-Vrouw ter Potterie te Brugge hangt, aan de noordelijke zijmuur van het koor, een schilderij dat drie knielende personages en een Jezus-monogram voorstelt (paneel, 114,5 cm. hoog bij 81,5 cm. breed, binnen de lijst gemeten).

Op het voorplan knielen, driekwartprofiel naar de toeschouwer en tegelijk naar elkander toegekeerd, twee bejaarde burgers: links een man en rechts een vrouw. Zij kijken voor zich uit, voegen de handen in biddende houding samen en steunen op ternauwernood zichtbare knielbankjes. Rechts, achter de oude vrouw, knielt in dezelfde houding en slechts halfslijfs zichtbaar een jongere dame. Midden de voorste figuren loopt een tichelvloer in uitgerokken perspectief naar omhoog. De bovenhelft van het schilderij is nagenoeg geheel gevuld met een in wolken gehuld Jezus-monogram, dat met goudkleurige gotische minuskels op een lichtende achtergrond verschijnt. Een horizontaal afkortingsstreepje kruist de opgaande schacht van de middenletter. In de vrijgebleven ruimte tussen de hoofdpersonages komen twee monogrammen voor: het ene, naast de man, is samengesteld uit de majuskels P en S; het andere, naast de vrouw, uit de majuskels G en S plus de naast elkaar geplaatste cijfers 7 en 2. Links van het hoofd van de man staat het inschrift: „1616 AETATIS SUA 77”. Boven het hoofd